

DEJEPS

Diplôme d'État de la Jeunesse
de l'Éducation Populaire
et du Sport

Spécialité : perfectionnement sportif
Mention : TIR SPORTIF



CREPS
BORDEAUX

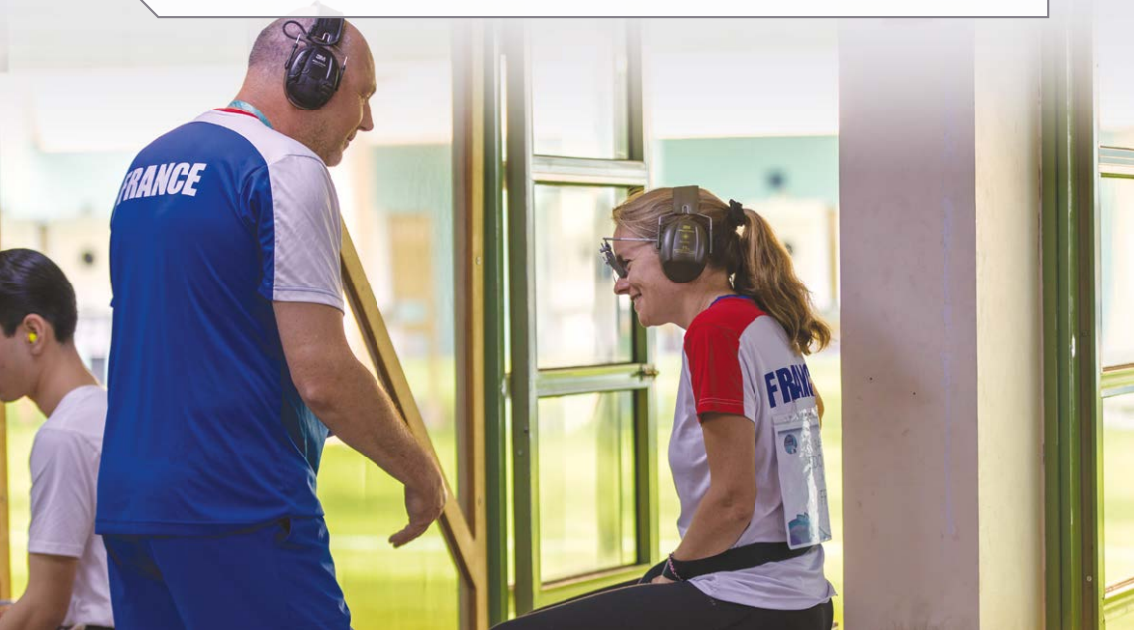
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR



Le titulaire du DEJEPS est responsable de l'enseignement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale.

➤ Le titulaire du DEJEPS a pour missions :

- **d'animer un club** : il est capable de proposer des activités diverses (réglementaires, loisirs, compétitions) dans plusieurs disciplines, adaptées à un public différencié (écoles de tir, adolescents, adultes, seniors, personnes en situation de handicap) et en toute sécurité,
- **d'éduquer** : il est capable d'apprendre les techniques de bases et spécifiques du Tir sportif à partir d'une approche éducative, socialisante et pédagogique,
- **d'entraîner** : il est capable de proposer une initiation et un perfectionnement de la pratique conduisant à la compétition jusqu'au niveau national et d'informer sur la filière d'accès au haut niveau, les tireurs désirant s'investir dans la compétition de haut niveau,
- **de former** : il est capable de former des stagiaires à l'enseignement du tir sportif et de programmer un cycle d'enseignement,
- **de coordonner des projets** : il est capable d'analyser le contexte institutionnel, concevoir un projet éducatif ou sportif et mettre en place les dispositifs permettant la réalisation de celui-ci,
- **de gérer** : il est capable de mobiliser les ressources nécessaires au bon déroulement du ou des projets de l'association et notamment une équipe de bénévoles,
- **de communiquer** : il est capable de mettre en place une stratégie de communication efficace pour la promotion de l'activité et de l'association.



➤ Contenu de la formation

Volume horaire : 700 heures en centre et à distance + 500 heures en alternance.

UC1 - Être capable de concevoir un projet d'action - 165 h.

UC2 - Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action - 131 h.

UC3 - Être capable de conduire une démarche de perfectionnement en Tir sportif - 254 h.

UC4 - Être capable d'encadrer en sécurité en Tir sportif - 150 h.

➤ Équivalences

- Les candidats titulaires du CQP moniteur de tir et du BF2 obtiennent de droit l'UC4.
- Les candidats titulaires du BEES1° obtiennent de droit l'UC3 et l'UC4.

➤ Exigences préalables à l'entrée en formation

- **avoir 18 ans** lors de l'entrée en formation,
- **être titulaire du PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent,
- **être en possession d'une attestation d'encadrement** en responsabilité en Tir sportif (1 saison sportive ou 200 heures dans les 5 dernières années), délivrée par le département Formation Professionnelle de la FFTir,
- **être en possession d'une attestation de participation** à 4 compétitions en Tir sportif (couvrant au moins 2 saisons sportives), délivrée par le département Formation Professionnelle de la FFTir,
- **être titulaire du carnet de tir** ou d'une attestation d'assiduité délivrée par le président du club,
- **être en possession d'une attestation de réussite** à un test technique (pistolet et carabine ou tir au plateau) organisé par la FFTir et délivrée par le DTN du tir (niveau orange Cibles Couleurs).

➤ Épreuves de sélection (notation sur 20 pour chaque épreuve)

1 - Épreuve écrite : durée 1h30. L'épreuve écrite porte sur les connaissances générales de l'activité Tir. Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à s'exprimer par écrit, à structurer sa réflexion et à argumenter ses propositions.

2 - Épreuve d'entretien sur dossier : durée 30 minutes. Le dossier de positionnement (en annexe du dossier d'inscription) sert de support à l'entretien oral. L'exposé et l'entretien s'effectuent en abordant les trois thématiques suivantes : La capacité du candidat à s'engager dans la formation, son projet professionnel et personnel, le compte rendu et l'analyse critique de son expérience.

3 - Épreuve d'évaluation des connaissances : durée 1h. Les candidats sont évalués sur leurs connaissances en réglementation, en technique et en pédagogie.

➤ Coût de la formation – frais pédagogiques

Tarifs 2023 sous réserve de modifications ultérieures :

- **Frais dossier d'inscription** : 35 €
- **Stagiaire de la formation professionnelle** : 10,50 €/h
- **Salarié avec contrat de travail via OPCO** : de 12 €/h à 15,50 €/h



Calendrier prévisionnel, et inscription

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site creps-bordeaux ou sur FFTir.



Contacts :

- **Directrice département formation professionnelle FFTir :**
Élodie COTTIN - formationpro@fftir.org - 06 79 71 86 55
- **Coordonnatrice DEJEPS Creps de Bordeaux :**
Karine Mesnil - karine.mesnil@creps-bordeaux.fr - 05 56 84 80 66
- **Responsable administrative et financière Creps de Bordeaux :**
direction@creps-bordeaux.fr - 05 56 84 48 00
- **Référente handicap nationale de la FFTir :**
Floriane Hays - fhays@fftir.org - 06 99 87 05 43
- **Référente VAE nationale de la FFTir :**
France Souchon - vae@fftir.org - 06 60 92 91 35
- **Référente Qualité :**
Élodie COTTIN - ecottin@fftir.org - 06 79 71 86 55

- www.youtube.com/FFTIR
- www.facebook.com/FFTir
- Suivez l'actualité sur @fftir
- Suivez l'actualité sur @tir_ff
- www.flickr.com/fftir

www.fftir.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 PARIS

Téléphone : 01 58 05 45 45

e-mail : info@fftir.org



Nos partenaires officiels



L'ENSEMBLE DE NOS STRUCTURES (CENTRE DE FORMATION DU CNTS AVEC SES SALLES DE COURS ET SES PAS DE TIR, HÔTEL ET RESTAURATION) SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.



Découvrez le Centre National de Tir Sportif sur le site cntir.com